

## Les esclaves d'Argancy se rebellent

En 1846 les élections municipales viennent d'avoir lieu. Le maire sortant, pas du tout apprécié, est évincé du conseil municipal. Alors qu'ils devraient se montrer satisfaits, les électeurs pensent qu'en réalité, ils vont tomber de Charybde en Scylla. Cela les pousse à écrire au préfet afin qu'il nomme comme maire une autre personne que celle qui est pressentie.

Les arguments utilisés ne manquent pas d'intérêt.

Tout d'abord, ils dressent un tableau très noir du comportement du maire sortant et signalent qu'avec le nouveau maire cela ne sera pas mieux. Les mots de joug, despotisme, servitude et, plus loin esclavage, sont utilisés.

Pour étayer leur dire, ils tentent de le discréditer en l'accusant de manœuvres malhonnêtes lors des élections, ils affirment qu'il est (R) (non catholique ?) et surtout qu'il est beau-frère du sortant et donc que ce dernier continuera à gérer la commune en sous-main.

Pour noircir encore plus le tableau, le nouveau maire est accusé de ne pas respecter les lois et d'avoir été traduit en justice de nombreuses fois. Au passage l'ancien maire est qualifié de braconnier. Quant au nouveau, les habitants jugent qu'il ne devrait pas vivre !

Après ces attaques sur les personnes, les habitants avancent un argument plus neutre mais qui est susceptible de mieux retenir l'attention du préfet, à savoir que le logis du nouveau maire est malcommode d'accès pour ceux résidant à Olgy.

Alors que tout semblait avoir été dit à son sujet, l'ancien maire a de nouveau droit à une description particulièrement peu flatteuse.

Enfin, les habitants, pour terminer sur une note positive, proposent leur candidat au poste de maire. Curieusement, l'un de leurs arguments est qu'il est le fils d'un ancien maire qui a laissé de bons souvenirs.

En conclusion, le préfet n'a pas donné satisfaction aux habitants puisqu'il a nommé Nicolas Pallez. Ce n'est qu'en 1852 que Pierre Lorrain est devenu maire.

Source : AD57 cote : 40M1

### Transcription

*Les habitans d'argancy.  
A Monsieur le Prefet de la Moselle.*

*Monsieur le Préfet.*

*Les élections de la commune d'argancy, viennent d'avoir lieu, les habitans ont eu le bonheur, par ces élections de se soustraire, pour un tems, du joug d'un maire qui administrait despotiquement, tout en s'attendant à être réélu, ses desirs ont échoué, car, pour la plupart des électeurs chacun a eu à souffrir sous son administration,*

*les pauvres habitans, surtout, et notamment tous ses subordonnés, comme il les qualifiait, ont beaucoup eu à souffrir de son caractère impérieux, de son commandement absolu, bien contents d'en être débarrassés, ils osent venir vous informer, Monsieur le Prefet, que si ordre, de votre autorité, n'y est mis, ils vont de nouveau retomber sous la même servitude.*

*Permettez de vous en donner les motifs.*

*La Commune d'argancy, autorisée à se diviser en sections pour les élections, il se trouve cette année que Ruyg a été la seconde pour voter ; que si le Sieur Pallez nicolas électeur et domicilié dans cette section, adjoint municipal depuis 3 ans sortait de droît cette année, que pour être réélu il s'est servi de tous les moyens et stratagèmes imaginables, dans l'intention, sans doute, que comme adjoint, il serait nommé maire ; comme fermier de M. Goutet de Ruyg, il est vrai qu'il est electeur du grand collègue ; mais quel électeur vous le devinez sans doute M. le Préfet, (R) par les moyens illicites qu'il a employés, il a été réélu, non sans peine, car les electeurs de Ruyg y ont mis opposition.*

*Dans cet état de choses, nous allons, s'il est nommé maire, retomber sous le même joug nous auront le même fardeau à porter, et pourquoi ? c'est que le Sieur Pallez est beau frère à françois hennequin, maire depuis six ans, et que depuis cette époque ils ont gouverné ensemble, commandé ensemble et tout fait ensemble sans conseil de personne, donc, quand même le 2eme ne serait plus rien il serait tout si Pallez est nommé, et encore une fois nous seront dans un nouvel esclavage.*

*Au reste, le Sieur pallez ne convient en rien sous tous les rapports, d'un côté il est (R), il veut faire exécuter les lois qu'il ne connaît pas et lui ne les exécute pas, témoin le Sieur Gand, garde particulier du Sieur Marchal de Metz, adjudicataire de la pêche de Moselle qui vient de le trouver le 11 ou 12 Juin présent mois péchant avec un épervier, en plein jour et pendant l'office divin dans la Moselle vis-à-vis Ruyg. Cette contravention, connue du public, ne devait pas lui plaire, attendu qu'il devait passer devant le tribunal de police correctionnelle il a du faire ses démarches afin d'éteindre les poursuites qui allaient être dirigées contre lui ; il n'a pas couru infructueusement, la chose en est restée là ; mais un rien peut la rallumer.*

*Non seulement cette seule infraction aux lois, mais combien de fois n'a-t-il pas été cité devant la*

*le tribunal de paix du canton de Vigy, par les habitans de la Commune, pour anticipation sur leurs propriétés ; au reste lui et l'ancien maire son beau frère, ont tout fait, hors le bien, ce dernier que n'a-t-il pas fait perdre à la Commune pour la chasse, autrefois elle se louait 100 130 et 150 francs, depuis qu'il a été maire elle s'est louée 10 francs il était, il est chasseur ; il est braconnier voilà tout.*

*En voilà assez, Monsieur le Prefet, sur le sujet, vous connaissez le reste plus tard, pour vous faire connaître la conduite de ces de ces deux êtres totalement en harmonie, qui, tous deux de consors n'ont cherché qu'à humilier, abaisser et torturer leurs administrés.*

*En 1er lieu, les élections de Ruy ne sont point empreintes du sceau de la franchise ; nous le repetons, elles n'ont été de la part du Sieur Pallez que des stratagèmes connus du public. rien que cette conduite devrait les faire annuler, les faire casser et brûler ! Tout homme qui a recours à ces moyens pour être élevé en dignités ne mérite pas de vivre, encore moins de gouverner.*

*En 2e lieu, le Sr Pallez ne convient point attendu qu'il reste dans la plus petite section éloignée de la 2e (olgy) de 3 Kil. au moins, de sorte que les habitans qui auront à parler à l'autorité, feront de grandes courses ce qui ne convient pas et qu'encore Ruy est enclavé dans des terres et dans des vignes qui ne permettent point une libre communication ; qu'à pied il faut traverser des vignes, ou des terres et à cheval ou en voiture il faut prendre un tour d'un Kilomètre ½ en outre des 3 de distance, pour y parvenir ce qui fait 4 K. ½ ou près d'une lieue de pays.*

*En 3e lieu, les habitans lassés d'être gouvernés pendant 6 ans par un homme impérieux et brutal, hautain et méchant, vindicatif et envieux ne demandent plus à rencontrer ses conseils dans la personne du Sieur Pallez.*

*Tous d'une voix unanime, les habitans des trois sections demandent à avoir leur administrateur dans le centre des trois sections qui est Argancy, dans la personne du sieur Pierre Lorrain, aussi électeur d'arrondissement, mais non de l'opinion du Sieur Pallez ; le Sieur Lorrain, est fils de Charles lorrain qui a administré la Commune d'argancy pendant près de 30 années avec une rare vertu et un haut mérite ; son fils, nous n'en doutons pas, marchera*

*sur ses traces ; l'adjoint qui convient, est le  
Sieur Maurice françois d'olgy.*

*C'est dans cette anxiété, Monsieur le  
Préfet, que les habitans d'argancy, olgy et  
Rugy osent espérer que vous ferez droit  
à leur demande, en ajoutant que le cas  
échéant ils affirmeront ce qu'ils avancent  
et le prouveront au besoin si enquête a  
lieu.*

*Vos très humbles serviteurs  
argancy 27 Juin 1846.*

Michel LECOMTE  
Cercle généalogique du Pays messin  
17 février 2014